

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 23 novembre 2017
Délibération n° : 2017-54
Date de convocation : jeudi 16 novembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2017

Publication : 27/11/2017

Pour l'autorité Compétente



Objet : Réalisation et mise en œuvre du schéma de développement des sports de nature de l'Espace Valléen du Guillestrois/Queyras : modification du plan de financement

Secrétaire de séance : Alain BLANC

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix);

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix); Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix);

Communes :

Abrès : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent ;

Aiguilles : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

Arvieux : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

Ceillac : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente ;

Château-Ville-Vieille : Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, présent ;

Eyglies : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

Guillestre : Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent ;

Molnes-en-Queyras : Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, présent ;

Ristolas : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée (pouvoir à Francis MARTIN) ;

Saint-Véran : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Assistaient également au Comité syndical :

Région PACA - Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes : Robert GENTILI ;

Office du tourisme du Guillestrois et du Queyras : Dominique MOULIN, 1^{er} Vice-président, et Mélody BLAISE, agent ;

Commune de Vars : Raphaëlle MARTOIA ;

Chambre d'agriculture : François PHILIP ;

Les Amis du Parc : Christophe THOMAS, excusé, Pierre BLANC, présent.

Exposé des motifs

En 2016, le Parc naturel régional du Queyras, la communauté de communes du Guillestrois et celle de l'Escarton du Queyras ont souhaité mutualiser leur moyen et confier au Parc du Queyras la réalisation du schéma des activités de plein nature été / hiver sur la totalité du territoire du Guillestrois / Queyras, en concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.

Les partenaires ont conclu une convention de coopération pour l'élaboration et la mise en œuvre commune de ce schéma. Les Communautés de Communes du Guillestrois et de l'Escarton du Queyras sont associées à ce projet, notamment en ce qui concerne leurs compétences en matière de sentiers de randonnée (la communauté de communes du Guillestrois), ski nordique (la communauté de communes de l'Escarton du Queyras) et aménagement des sites d'eaux vives (les deux communautés de communes).

Le Parc du Queyras a sollicité des subventions dans le cadre de l'espace valléen auprès du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe en avril 2016 et les subventions de la Région puis du Département ont été acquises.

Aujourd'hui, l'Europe s'apprête à voter cette subvention mais demande une mise en cohérence avec le cadre du POIA : les dépenses concernant les activités hivernales ne sont pas éligibles.

Dans le cadre de la sollicitation de subvention auprès de l'Europe uniquement, l'assiette des dépenses doit être modifiée selon les précisions ci-dessous :

Financeurs	Précisions	Assiette retenue du cofinancier (en euros)	Montant des recettes (en euros)	%
Union européenne	ne prend pas en charge le personnel et la communication sur l'hiver	144 562,00	41 249,00	28,53%
Etat	Ne prend pas en charge les dépenses de 2016 et 2017	125 986,00	12 600,00	6,57%
Région		197 000,00	59 100,00	30,00%
Département	ne prend pas en charge le salariat	107 000,00	10 700,00	7,40%
AUTOFINANCEMENT		197 000,00	73 351,00	27,49%
Total des recettes			197 000,00	100%

Suite à la position de la Communauté de communes du Guillestrois de surseoir à la décision de leur participation financière sur cette action, la délibération 2016_25 du Comité syndical du 24 mars 2016 doit être rapportée et la convention doit être modifiée.

Vu :

- Les principes d'équilibre du développement des territoires de montagne promulgués dans la loi Montagne
- L'article 16.4 de la charte constitutive du Parc
- l'appel à propositions 2016 du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes, Axe 1, OS 1 « Accroître la découverte estivale du Massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel » Actions Espaces Valléens, ainsi que la mesure 2.4 de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes et le cadre d'intervention régional Contrat d'Equilibre Territorial / Stratégies Espaces Valléens (CRET/EV) portant sur cette même thématique de diversification touristique,
- le plan d'actions de l'Espace Valléen du Guillestrois Queyras validé lors du Comité de pilotage du 18 décembre 2015 et l'objectif stratégique 1.2 de la stratégie « Favoriser l'accès pour tous aux sports et loisirs de nature, dans la continuité du schéma de développement des activités de pleine nature initié par le Parc du Queyras ».

Considérant:

- L'impact lié à l'augmentation des flux par les pratiques et le nombre d'événements dédiés sur les autres activités du territoire (pastoralisme, chasse, pêche notamment), le cadre de vie des habitants et le patrimoine naturel,
- La nécessaire diversification de l'offre touristique,

- Le cœur de métier du Parc de valoriser les ressources du territoire et d'appui au développement maîtrisé de l'offre touristique s'appuyant sur le paysage et le patrimoine,
- La sélection de l'Espace Valléen du Guillestrois Queyras lors du comité de sélection du 19 octobre 2015,
- L'accord de principe émis sur le présent projet par les techniciens des services financeurs lors du comité technique du 26 janvier 2016 ;

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 23 novembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24
 Nombre de suffrages : 30

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour: 20
 Abstentions : 0

Nombre de membres présents : 18
 Nombre de membres représentés : 1

- De rapporter les délibérations 2016_25 du Comité syndical du 24 mars 2016 et 2016_29 du 22 avril 2016 ;
- D'approuver la modification du plan de financement concernant les montants sollicités auprès de l'Europe afin d'entrer dans le cadre d'intervention du POIA ;

Recettes :

Financeurs	Assiette retenue du cofinanceur	Montant des recettes	%
Union européenne	144 562,00	41 249,00	28,53%
Etat	125 986,00	12 600,00	6,57%
Région	197 000,00	59 100,00	30,00%
Département	107 000,00	10 700,00	7,40%
AUTOFINANCEMENT		73 351,00	27,49%
Total des recettes		197 000,00	100%

Dépenses :

Catégories de dépenses	Montant des dépenses	%
Dépenses de personnel	90 000,00	45,7%
Dépenses de prestations externes	28 000,00	14,2%
Dépenses d'Investissement	29 000,00	14,7%
Dépenses de communication	50 000,00	25,4%
Total des dépenses	197 000,00	100%

- De solliciter auprès de l'Europe et de l'Etat les financements publics restant à acquérir pour la réalisation de l'action ;
- D'autoriser le Président et la Directrice à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien l'action et signer tous documents utiles à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

Le Président
 Christian CROISSAN




